Rapid'Info CSE du 25 avril 2024

France Travail
Pays de la Loire

Déclaration CGT préalable à l'ouverture du CSE **:**

La CGT s'empare de cette journée du 25 avril 2024, dans le cadre de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, pour se mobiliser, informer et revendiquer : **L'hécatombe d'accidents graves peut et doit être enrayée !**
Pour la CGT, le gouvernement et les employeurs se sont trop longtemps dérobés à leurs obligations.
Il est temps d'en finir et de mettre en place les mesures de préventions et les moyens nécessaires. lire la suite

Information sur le projet de convention tripartite 2024/27 **:**

La direction régionale nous présente une convention tripartite 2024-2027 en **« mode projet »** pendant 4 ans **contre les agents et les usagers. La CGT France Travail, aux côtés de toute la CGT, continuera à construire des fronts unitaires les plus larges possibles contre la loi Plein emploi et ses conséquences néfastes tant pour les agents que pour l'ensemble des usagers.** lire la suite .

Pour rappel, les votes au Conseil d'Administration de France Travail : **la CGT a voté CONTRE – la CFE-CGC s'est abstenue – Dans un même élan : les représentants de l'Etat, du patronat, de la CFTC, de la CFDT et de FO ont voté POUR !**

Information sur le programme « Exploiter pleinement les potentialités de la data et de l'IA au service des objectifs de France Travail » :

La direction régionale nous présente une expérimentation sur le déploiement de l'IA à France travail et notamment « ChatFT », dont la région est pilote. **La CGT rappelle que l'enjeu n'est pas uniquement technique. Il est aussi éthique, philosophique, sociale et environnementale.**
Pour la CGT, l'introduction de l'IA dans FT aura un impact sur la masse salariale ainsi que sur l'organisation du travail et donc sur les conditions de travail. Dans l'intérêt des agents et au sens de l'article 2312-8 du code du travail, **la CGT a demandé la mise en œuvre d'un processus d'information/consultation.**

Information en vue d'une consultation sur l'expérimentation « prospection prestataire » :

La direction nous informe que 600000 prospections devront être réalisées par an, sur les PME/TPE non clientes qui représentent 70% du marché. Alors que les « Tasks Forces » sont **toujours** en cours d'expérimentation, la direction décide de recourir **encore** à un prestataire.
Malgré ses questions, la CGT n'a pas eu d'élément d'éclairage sur le pilotage, la coordination avec les autres acteurs du réseau FT, les cibles « pertinentes » en lien ou non avec nos profils de demandeurs d'emploi…

La CGT revendique que le budget alloué à la sous-traitance soit utilisé pour augmenter les effectifs, mieux outiller les conseillers et les former à la prospection si besoin.

Consultation sur les principes de l'expérimentation MSA, « vers de nouvelles modalités d'accompagnement et de suivi » **:**

La CGT ne peut que déplorer le manque de réactivité du bureau du CSE et des autres organisations syndicales pour faire vivre la délibération votée le mois dernier. Profitant de cette apathie générale, la direction a refusé de reporter la date de consultation. Votes des élus : la **CGT**, la CFDT et FO ont voté **CONTRE** – la CFE-CGC a voté POUR – le SNU n'a pas pris part au vote. Retrouvez ici : l'avis de la CGT sur l'XP MSA .
Pour autant, la saisine de la CSSCT et de la commission financière reste pertinente, pendant toute la phase d'expérimentation, soit jusqu'en juin 2025, au regard des impacts prévisibles sur les conditions de travail et le niveau de recours à la sous-traitance. Par conséquent, La CGT a demandé une suspension de séance afin de rédiger une nouvelle délibération de saisine…Celle-ci a été votée à l'unanimité des organisations syndicales.

***Activités sociales et culturelles* :**

Suite à un recours en justice porté par la CGT de Groupama assurances mutuelles, la Cour de cassation a rendu le 3 avril 2024 une décision importante faisant jurisprudence pour les droits des travailleurs et en particulier des travailleurs précaires.
Par cet arrêt, elle acte en effet que les CSE ne sont pas autorisés à limiter l'accès aux Activités Sociales et Culturelles aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise**.**
Pour rappel, la rémunération des salariés précaires est bien prise en compte dans la base de calcul de la dotation que l'employeur verse au CSE pour financer les ASC.
Il n'y avait donc aucune raison qu'ils soient exclus d'un système qu'ils contribuaient à financer.
La CGT France Travail ne peut donc que se féliciter de cette décision et de ses conséquences immédiates sur l'accès à nos prestations pour les collègues précaires sans condition d'ancienneté.
Une dernière délibération en ce sens a donc été votée à l'unanimité : *« Conformément à l'arrêt de la cour de cassation du 03 avril 2024. La clause du délai d'un minimum de trois mois de présence à l'effectif est annulée sur la délibération Prestation Evasion Vacances. »*

Gestion des appels téléphoniques de premier niveau du CRE :

Les conseillers en charge de l'accueil téléphonique CRE n'interviendront pas sur un contrôle en cours.
Ils apporteraient des réponses de 1er niveau, notamment aux demandes concernant:

- les modalités de remplissage et d'envoi des documents demandés (questionnaire, justificatifs): espace personnel, mail, courrier,
- les reports de Rdv pour indisponibilité
- les rappels par le conseiller en charge du Contrôle du DE
- les modalités de contact et de recours après un avertissement ou radiation

Pour la direction, ces typologies de réponses et d'information sont similaires à celles déjà apporter par les Chargés d'Accueil et d'Information et seront à terme, intégrées à leur activité d'accueil téléphonique.
Pour la CGT, ce transfert pose bon nombre des questions et n'est pas, en aucun point, satisfaisant.

Questions diverses :

Intervention de la CGT, en accord avec la référente VSST :

Dans le cadre de la libération de la parole des **femmes victimes de violences sexistes et sexuelles**, nous sommes en tant que représentants du personnel de plus en plus sollicités par des collègues victimes de ces violences intrafamiliales

Nous sommes également sollicités, lors de nos visites de sites, par des collègues placement qui sont confrontés à des personnes en recherche d'emploi qui subissent ces mêmes violences.

La CGT souhaite savoir si la direction compte mettre en place des formations au niveau régional, en faisant intervenir par exemple le CIDFF avec qui la région a déjà travaillé, sur les thématiques suivantes : « comment ce sujet peut être abordé avec les privés d'emploi ?», « quelle orientation vers les lieux d'information, de ressources et de proximité, pour les privés d'emploi ? ».

La CGT souhaite savoir ce que la direction met en place comme dispositifs RH et comme démarches pour les collègues victimes de violences intrafamiliales.

Il semblerait que ce ne soit pas une priorité pour la direction qui réfléchit, éventuellement, à…**un webinaire**.

Contacter la délégation CGT : Syndicat.CGT-Paysdeloire@francetravail.fr
Les élus : Diane Oble, Laurence Day, Géraldine Cottenceau, Hugo Boistier, Dimitri Magnier et Sandrine Dumange
La représentante syndicale : Mélanie Pineau